



INSCRIPTION - STAGE INITIAL MEF2

La Commission Régionale Apnée du Comité Est et la Commission Nationale Apnée organisent un stage initial MEF2 en 2011 :

- Le week-end des 26 et 27 février 2011, de 9h à 19h au Club House du Touring Plongée Mulhouse, Boulevard Stoessel, 68100 MULHOUSE

Le montant de l'inscription est de 150€, ce coût inclus les frais pour le stage initial, les documents de formation ainsi que les trois repas.

Conditions de candidature à la formation :

- Être titulaire d'une licence FFESSM en cours de validité
- Être titulaire du MEF1 depuis au minimum un an
- Être titulaire de la carte mer ou du permis mer (au moment du stage final)
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication de l'apnée de moins d'un an délivré par un médecin fédéral ou titulaire du CES de médecine du sport (capacité ou DU), médecin hyperbare ou médecin de la plongée

Les cours théoriques se dérouleront dans les locaux du Touring Plongée Mulhouse. Le programme sera diffusé ultérieurement et des cours seront confiés aux stagiaires pédagogiques MEF2, afin de faire avancer notre discipline.

Encadrement : Eddie Blanchard, Jean-Luc Scesa et Walter Roque : Instructeurs Nationaux.

Hébergement le plus proche :

Vous serez logés au Centre Sportif Régional d'Alsace qui se trouve à 10 minutes du centre de formation à pieds. 5 rue des Frères Lumière. 68200 Mulhouse.

Chambre 1 personne : 21€50

Chambre 2 personnes : 32€

Chambre 4 à 6 personnes : 14€/ personne

Petits déjeuners : 4€60

La date limite d'inscription est fixée au 15 janvier 2011.

La demande d'inscription est à adresser à :

Eddie BLANCHARD

27, rue Jean de la Fontaine

51200 EPERNAY

Tél. 03.26.54.22.71 ou 06.22.01.81.36

Mail : edisea51@gmail.com



FEUILLE A RETOURNER

FORMATION STAGE INITIAL MEF2 - 2011

NOM :

Prénom :

e- Mail :

Téléphone :

Date de Naissance :

CLUB :

N° LICENCE :

Joindre :

- copie de la licence FFESSM en cours de validité
- copie de la carte C3
- copie de la carte mer ou du permis mer
- certificat médical de non-contre-indication de l'apnée de moins d'un an délivré par un médecin fédéral ou titulaire du CES de médecine du sport (capacité ou DU), médecin hyperbare ou médecin de la plongée
- Chèque de 150 € à l'ordre de « Commission Est - FFESSM »

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

Au plaisir de vous accueillir à Mulhouse !
L'équipe de Formation